

Conseil municipal

09 mars 2023

Procès-verbal

Présidence : Monsieur Olivier DELAPORTE, Maire

Mesdames et Messieurs : Sylvie d'ESTEVE, Pierre SOUDRY, Sophie TRINIAC, Jean-Christian SCHNELL, Benoît VIGNES, Anne-Sophie MARADEIX, Michel AUBOUIN, Dominique PAGES, Richard LEJEUNE (*Maires-adjoints*), Mohamed KASMI, Olivier MOUSTACAS, Birgit DOMINICI, Geneviève SALSAT, Georges LEFEBURE, Bruno-Olivier BAYLE, Laurent BOUMENDIL, Nathalie PEYRON, Vincent POUYET, Hélène ALEXANDRIDIS, Philippe LERIN, Jean-François BARATON, Carmen OJEDA-COLLET, Jean-François THOMAS, Olivier BLANCHARD (*Conseillers municipaux*).

Absents excusés : Valérie LABORDE (Maire-Adjoint), Naïma CONTE EL ALAMI, Françoise ALBOUY, Pierre QUIGNON-FLEURET, Laurent DUFOUR, Juliette DECAUDIN, Andrée BLOCH, Blaise VIGNON, Stéphane MICHEL, Marie-Pierre DELAIGUE (*Conseillers municipaux*).

Procurations :

Valérie LABORDE	à	Sophie TRINIAC
Naïma CONTE EL ALAMI	à	Sylvie d'ESTEVE
Françoise ALBOUY	à	Birgit DOMINICI
Pierre QUIGNON-FLEURET	à	Jean-Christian SCHNELL
Laurent DUFOUR	à	Olivier DELPORTE
Juliette DECAUDIN	à	Mohamed KASMI
Andrée BLOCH	à	Laurent BOUMENDIL
Blaise VIGNON	à	Pierre SOUDRY
Stéphane MICHEL	à	Jean-François BARATON
Marie-Pierre DELAIGUE	à	Olivier BLANCHARD

Secrétaire de séance : Nathalie PEYRON (*Conseillère municipale*)

ORDRE DU JOUR

I.	ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE	3
II.	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 FEVRIER 2023 ...	3
III.	FINANCES – AFFAIRES GÉNÉRALES – VIE ÉCONOMIQUE - COMMERCE	3
	1. Débats d’orientations budgétaires pour l’année 2023	3
	2. Avance de trésorerie versée au Club Sportif Cellois Football selon les besoins de fonctionnement – Exercice 2023	14
	3. Acompte de subvention versé au CCAS selon les besoins de fonctionnement – Exercice 2023	15
	4. Autorisation de lancement d’une procédure formalisée pour le lot 9 « Sols souples – Sols durs – Revêtements muraux » du marché de construction d’une médiathèque à La Celle-Saint-Cloud	15
IV.	DÉCISIONS MUNICIPALES	17
V.	INFORMATIONS GENERALES	17

Monsieur le Maire

Je vous propose de commencer notre séance de conseil. Sylvie, je vais te laisser faire appel.

(Madame d'ESTEVE procède à l'appel des membres du conseil municipal)

I. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**Monsieur le Maire**

Il nous faut un secrétaire de séance. Nathalie ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Elle est donc désignée.

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 FEVRIER 2023**Monsieur le Maire**

Est-ce qu'il y a des observations ? Il n'y en a pas. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé.

III. FINANCES – AFFAIRES GÉNÉRALES – VIE ÉCONOMIQUE - COMMERCE**1. Débats d'orientations budgétaires pour l'année 2023****Monsieur le Maire**

Nous avons, à l'ordre du jour de cette séance, le débat d'orientations budgétaires, que nous allons reprendre en raison du repositionnement de la séance du conseil municipal dédiée au budget. Ce sera l'occasion d'actualiser les données économiques et budgétaires qui serviront à bâtir le budget, ou en tout cas sur lequel le budget va s'adosser.

C'est très important de pouvoir actualiser parce que le 6 décembre, lors de la séance consacrée à l'examen des orientations budgétaires, nous ne connaissions pas le coût de l'énergie, celui du gaz que nous avons connu le 15 décembre, de l'électricité qui n'a été connu que mi-janvier. Nous n'avions pas non plus connaissance du taux d'évolution des bases de la taxe foncière. Or, vous savez que la taxe foncière est finalement le dernier impôt sur lequel nous avons un pouvoir de taux, il est donc très important de pouvoir recalculer les orientations budgétaires en fonction de ces données qui sont désormais connues. Beaucoup de communes le font de la même manière.

Quelques remarques générales avant de rentrer dans la présentation du débat des orientations budgétaires. C'est d'abord un contexte difficile, je crois qu'il faut en être bien conscient, notamment sur la question de l'énergie. Mais nous avons également dû enregistrer des augmentations et des effets en année pleine d'augmentation de la masse salariale ; c'est un point très important. Et l'inflation des coûts des services, des fournitures, du matériel que nous achetons à l'extérieur.

Sur l'énergie, un plan de sobriété communal a été mis en place, avec la participation des différents élus et des services, qui se déroule parfaitement bien d'ailleurs sous tous ses axes : la répercussion du coût de l'énergie, les économies d'énergie en tant que telles, d'électricité, etc. Tout cela se fait

convenablement mais heureusement que nous avons pris des dispositions assez contraignantes sur tous ces aspects-là.

De manière plus générale, je crois qu'il faut quand même voir que les communes, les collectivités de manière générale, on peut le dire de la même manière pour chacun des niveaux des collectivités territoriales, connaissent une situation de centralisation, de recentralisation, de production de normes réglementaires et législatives en nombre très important. Et en parallèle, une réduction de l'autonomie fiscale et budgétaire des communes. La suppression de la taxe d'habitation a eu des effets positifs sur le pouvoir d'achat des ménages, bien sûr, mais c'est une recette qui a été perdue pour les collectivités, qui est partiellement compensée par la taxe foncière, part départementale et part communale, et corrigée par un coefficient correcteur qui, lui-même, nous permettra d'avoir des recettes relativement dynamiques. Néanmoins, nous avons quand même perdu une taxe qui était très importante, parce que l'ensemble des contribuables, des citoyens, des habitants de la commune participaient au financement de la commune. Et au niveau de l'intercommunalité, il y a eu la suppression de la CVAE, la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises, qui sera supprimée au cours des années 2023 et 2024, et remplacée par une part de TVA. Il faut modérer les choses en disant que la TVA est un impôt dynamique, très rentable si je puis dire, qui a un certain dynamisme notamment en période d'augmentation des prix.

Ça, c'est le contexte qui est complexe pour les collectivités. Néanmoins, nous souhaitons absolument – et cela va être rappelé tout à l'heure dans la présentation des orientations budgétaires – maintenir le cap. C'est-à-dire nos fondamentaux qui se caractérisent, vous les connaissez bien, par trois aspects :

- Le premier, c'est le cap de la maîtrise des dépenses, la stabilité fiscale et la maîtrise de la dette qui nous permet de conserver un niveau minimum d'autofinancement pour financer nos investissements qui sont très élevés ;
- Le deuxième élément c'est la qualité des services. Nous ne souhaitons pas dégrader nos services, il faut garder des services de qualité. C'est le cas de la plupart de nos services, notamment ceux qui rendent notre ville attractive : la petite enfance, l'enfance, la culture, les sports, les services aux ménages, je pense à tout ce qui est accueil, état-civil, affaires générales. Bref, l'ensemble des services de la ville pour lesquels les citoyens sont en attente d'un haut niveau de qualité et pour lesquels nous sommes très attentifs à la préservation d'un bon niveau de qualité ;
- Le troisième point de nos fondamentaux, c'est de poursuivre une politique active d'investissements. Investissements dans de très nombreux domaines, de rénovation, de grosse maintenance, évidemment de préparation et de concours à la transition énergétique, qui est l'un des enjeux absolument majeurs des années à venir. Et, bien entendu, nos grands projets : la médiathèque, le Cœur de ville, la rénovation du Carré des arts, le projet de rénovation du collège Pasteur sur lequel nous aurons l'occasion de revenir. Ce sont les grands projets de la ville que nous allons mener à bien, que nous allons réaliser. L'objectif n'est pas demain matin, pas l'année prochaine, c'est 2025. En 2025, nous souhaitons avoir réalisé ou très bien avancé la plupart de ces grands projets.

La présentation de ces orientations budgétaires va comporter deux parties :

- Une première partie qui est le rappel du point d'avancement des grands investissements : le Cœur de ville et la médiathèque. Nous en avons parlé lors de la dernière séance dédiée au DOB, nous allons faire le point et actualiser ses grands projets ;
- Et dans une seconde partie, nous attaquerons les différents aspects budgétaires préparatoires au budget primitif qui vous sera présenté le 28 mars.

Sur le point d'avancement des projets, est-ce que Pierre ou Richard vous voulez intervenir ?

Monsieur SOUDRY

Sur les grands projets, évidemment les grandes orientations n'ont pas changé depuis deux mois, nous allons donc les passer assez vite. Ce sera simplement l'occasion d'actualiser tel ou tel point par l'un ou l'autre d'entre nous.

Vous savez que nos deux grands projets sont, d'une part le Cœur de ville avec la médiathèque et, d'autre part, la rénovation de Beauregard. En ce qui concerne le Cœur de ville et la médiathèque, vous avez pu vous rendre compte que les travaux avaient vraiment commencé. Et bien que nous les ayons reportés un certain temps à cause de la loi sur l'eau, les choses sont maintenant rentrées dans l'ordre et les travaux ont activement commencé. Vous avez tous déjà vu l'ampleur des terrassements qui ont été faits pour créer l'amorce de la rue centrale. Pendant ce temps-là, comme nous l'avons vu, nous avons quand même commencé, en back office, à désigner les entreprises en charge de la construction de la médiathèque. Nous avons opéré le choix du promoteur et des architectes en charge des premières constructions du Cœur de ville. Et nous allons préparer la cession des terrains de la ville à Citallios et au promoteur. Je ne reviens pas sur la loi sur l'eau, nous en avons parlé, elle nous a amené un certain allongement des délais. Et le premier point important c'est donc le début de la construction de la médiathèque. Richard va nous faire un point exact et nous donner peut-être un calendrier plus précis.

Monsieur LEJEUNE

Il y a une petite erreur sur la slide, ce ne sont pas 15 lots attribués mais 14, puisque nous avons étudié 15 lots en commission d'appel d'offres et l'un a été rejeté, les 14 autres sont attribués, il faut le préciser.

Là, nous avons quasiment fini l'amorce de la voie provisoire qui va servir de voie de retournement pour les futurs chantiers de la médiathèque. Nous avons dévié le câble HTA qui longeait l'hôtel de ville, qui était sur l'emprise de la médiathèque et qui est maintenant sous l'emprise du trottoir de la future voie centrale. Les (inaudible 00.17.44) parce qu'il y a un délai de latence entre les décisions de nos futures entreprises. Les entreprises vont donc notifier très prochainement et nous avons commencé à préparer les premières réunions avec les architectes pour rassembler tout le monde et faire une visite du site pour tout le monde.

Je suis disponible pour toute question. Je l'ai déjà dit en commission d'appel d'offres, nous avons eu la bonne surprise que les offres que nous avons reçues et choisies sont très légèrement inférieures aux prévisions de coûts, c'est plutôt une bonne surprise en ce moment.

Monsieur SOUDRY

Voilà donc le point sur la médiathèque. Effectivement il y a 15 lots, 14 sont en cours de notification et nous allons parler du 15^{ème} tout à fait à la fin de ce conseil.

Monsieur BARATON

J'ai deux questions. En fait, il y a 18 lots en tout, non ? Il y en a actuellement 14 d'attribués, 1 qui va être relancé et 3 autres. Peut-on connaître le montant global des 3 autres ?

Monsieur LEJEUNE

Je ne l'ai pas ici. Les trois autres, c'est l'informatique, le mobilier et je ne me rappelle plus du troisième, ce sont vraiment ceux que nous allons mettre en dernier. C'est pour cela que nous n'avons pas du tout lancé les appels d'offres sur ces 3 lots-là.

Monsieur BARATON

Et au niveau des câbles électriques, c'est réglé ?

Monsieur LEJEUNE

Le câble HTA est dévoyé, il n'est plus sur l'emprise de la médiathèque, au plus près, il est à un peu plus de 2 mètres de l'emprise de la médiathèque. Nous l'avons situé à un endroit qui convenait, à la fois aux architectes et à Citallios, de façon à éviter de futures traversées de voies de la voie centrale. Il y a un certain nombre de contraintes, ce qui est normal, mais il est désormais dévoyé et Enedis intervient demain à 7 heures du matin pour faire la jonction entre le nouveau câble et les postes.

Monsieur le Maire

Merci, Richard. Pierre, tu veux continuer ?

Monsieur SOUDRY

En ce qui concerne le Cœur de ville proprement dit, nous avons une première opération de construction de deux lots : le lot B comme brasserie et le lot E qui est surtout du logement : 122 logements sur l'ensemble. Vous savez que nous avons choisi le promoteur qui va réaliser ces deux lots, c'est Verrechia. Et nous sommes actuellement en cours de désignation du ou des architectes qui vont réaliser chacun de ces deux bâtiments. Ces architectes seront désignés pratiquement dans 15 jours et un peu après nous pourrons vous montrer quelles têtes auront ces deux bâtiments. Vous avez vu que Verrechia est une entreprise sérieuse, qui nous a vraiment fait bon effet, à nous et à Citallios, et elle est d'ailleurs spécialisée dans la pierre de taille, nous aurons donc deux constructions largement en pierre de taille. Le choix des architectes sera fait par tripartite : la ville, Citallios et Verrechia.

Le planning général, nous en avons parlé. En ce qui concerne la médiathèque, Richard en a parlé. Nous allons donc maintenant désigner les entreprises et elles commenceront à travailler à peu près au printemps.

En ce qui concerne les espaces publics du Cœur de ville, vous avez vu que l'amorce de la voie d'accès est faite maintenant. Elle va être suivie des démolitions, en mars-avril nous allons démolir, d'abord la maison individuelle et ensuite la salle Charles-de-Gaulle et l'ancien immeuble de la Sécurité sociale. Nous pourrons ainsi continuer par la réalisation finale de la rue centrale.

Nous allons désigner les architectes en mars, ils vont déposer le permis de construire. Et l'idée c'est que la commercialisation de ces 122 logements commence en septembre et leur construction commencera vraisemblablement en décembre. Vous savez que nous avons dit que nous attendions qu'un certain nombre de réservations soit fait avant de commencer la construction, mais je pense que les choses partiront assez vite et que la commercialisation pourra démarrer rapidement.

Pour tout ceci, ce sont des livraisons en 2025, au premier trimestre pour la médiathèque et au dernier trimestre pour les immeubles du Cœur de ville et les espaces publics associés.

Maintenant, nous changeons de sujet, nous allons sur Beauregard. Nous en avons parlé, il y a une opération importante de rénovation de Beauregard, que nous menons étroitement avec Elogie Siemp et également avec l'aide du cabinet Graal. Voilà donc les propositions que nous fait ce cabinet, dont nous aurons prochainement à discuter avec eux. Il s'agit de restaurer Beauregard et faire un cité-jardin, ouvrir Beauregard sur l'extérieur et faire un quartier comestible, agricole, diversifié, avec toute une partie espace verts importante.

Le premier volet, c'est l'habitat. Vous savez que se poursuit la rénovation de tout Beauregard 1, que la ville accompagne cette rénovation avec une subvention de 2 000 € par logement. Et pour se rattacher au DOB pour 2023, nous allons donner des subventions pour 150 logements, c'est-à-dire à peu près 300 000 €.

Parallèlement, à côté de cette rénovation il y aura le lancement d'une première réalisation de logements accessibles : le projet de la Sente du Gui, à l'emplacement des anciens ateliers de la Siemp, nous en avons parlé, 40 logements. Là aussi, la consultation d'architectes est en cours et finalement cela devrait se dérouler en même temps que les deux immeubles du Cœur de ville, les délais de construction sont à peu près les mêmes, le démarrage de la construction est pour fin 2023. La Sente du Gui est une opération d'Elogie Siemp.

Ouvrir Beauregard sur l'extérieur, c'est notamment réaliser des traversées qui vont de l'avenue Duchesne jusqu'à différents points de Beauregard. La première traversée qui est proposée par le cabinet partirait de l'avenue Duchesne et rejoindrait la place de Bendern qui, elle-même, serait réaménagée. Une deuxième traversée concerne l'avenue de la Grande terrasse pour rejoindre la forêt, la MJC, le collège. Parallèlement, les places seront reconfigurées, sont aujourd'hui un peu délaissées : la place du Panorama et la place de Bendern également. Notamment avec le report d'une partie du stationnement sur la droite, de façon à libérer un espace plus agréable, plus aménagé au centre de cette place ; nous reparlerons de tout cela. Et, bien sûr, il y a tout l'aspect écologique, gestion du paysage, notamment la création d'une ferme horticole sur les pelouses, derrière la synagogue, avec des serres, des espaces cultivés. C'est un projet qui va être soutenu par Paris à travers l'opération « Parisculteurs ». C'est une opération qui dure depuis un certain nombre de temps, qui a été lancée par Paris, justement pour encourager ce développement d'espaces, de cultures de proximité. C'est la cinquième session de Parisculteurs, le projet commun entre nous et la Siemp y était présenté et je pense qu'il a toutes les chances d'être retenu. Il sera réalisé avec l'appui et la participation de la Ville de Paris s'il est retenu.

Monsieur SCHNELL

Il faut croire qu'à ce stade il est retenu, parce qu'à la suite de la réunion d'aujourd'hui 20 projets ont été présentés dans des lieux divers, il n'y a pas que la Siemp qui est concernée par cela, bien évidemment. Les appels à projets vont être lancés, il y aura donc quelque chose si quelqu'un répond de manière satisfaisante à ces appels.

Monsieur SOUDRY

Il y a d'autres études en cours : une étude de commercialité, de tranquillité résidentielle, des études techniques. Et il y a tout un volet concertation et communication, des ateliers ont déjà eu lieu et il va y avoir des parcours commentés. Une affiche doit être apposée dans Beauregard, pour ceux qui connaissent, le samedi 18 mars et le dimanche 19 mars des parcours commentés, vous êtes invités à y participer. Le parcours du samedi partira de la place du Jumelage pour aller à La Garenne Béchevet, et celui du dimanche de l'avenue du Parc, de l'agence d'Elogie Siemp, et arrivera à l'allée de Boigne. Les deux partiront à 14 heures et dureront environ trois heures, les gens seront invités à les suivre, des commentaires seront donnés sur ce qui est projeté tout au long de ces parcours. Ce sera aussi l'occasion de recueillir les avis des gens, de faire une synthèse de leurs remarques de façon à associer pleinement les habitants de Beauregard à la rénovation de leur quartier. Si vous le souhaitez, je vous encourage tous vivement à participer à ces parcours commentés. Chez nous, Mohamed participera, mais d'autres aussi, c'est donc un point important.

Voilà donc sur Beauregard et, bien sûr, il y a d'autres investissements dont nous parlerons dans le DOB : le Carré des arts, le centre médical à la Feuillaume.

Monsieur BARATON

Monsieur le maire, dans cette enceinte il y a cinq ans, la maire-adjointe à l'urbanisme avait dit que sur Beauregard tout était figé, qu'aucune construction ne pourrait se faire. Est-ce à dire qu'il faut modifier le PLU pour réaliser la sente du Gui et autres fermes ?

Monsieur le Maire

Bien sûr qu'il faut modifier le PLU, nous allons d'ailleurs lancer des procédures en conseil municipal de mise en compatibilité du PLU. Beauregard n'a pas vocation à vivre sous cloche, nous ne sommes pas du tout favorables à un immobilisme sur le domaine de Beauregard. Il faut le faire évoluer en fonction des attentes des habitants du quartier, des besoins de la ville d'une certaine manière, et aussi d'un certain nombre de préoccupations nouvelles. Tout le volet environnemental qui a été présenté par Pierre, la création d'une ferme de permaculture supposera également une modification du PLU. Nous ferons cela au fur et à mesure des besoins, des opérations qui seront lancées. Toute la réflexion sur l'étude urbaine qui est en cours avec le cabinet Graal, qui donnera lieu à des réunions de présentation générale, pourra évidemment impliquer encore une modification du PLU. Nous le ferons en fonction des besoins et des nécessités d'évolution du document d'urbanisme.

Monsieur Blanchard.

Monsieur BLANCHARD

Sur les premiers sujets, nous avons eu l'occasion d'en parler régulièrement, nous y reviendrons certainement.

Sur la requalification de Beauregard, il y a tout de même une question que nous nous posons, parce que les choses avancent alors que normalement nous devions être largement associés et nous avons l'impression que cela avance sans que nous ne voyions un peu quel est vraiment le projet d'ensemble et quel est l'objectif final. La question précise est celle du budget et du financement de tout cela : est-ce que l'ensemble de tous ces dossiers est rapporté par la Elogie Siemp, ou est-ce que la commune de La Celle-Saint-Cloud sera mise à contribution ? Voilà donc une première question.

Question tout à fait subsidiaire : vous avez parlé de la ferme horticole, il y a un appel à projet, est-ce que ce dernier demande un équilibre budgétaire du projet qui sera proposé, ou est-ce que c'est un projet qui bénéficiera d'une subvention, puisqu'à vocation pédagogique ?

Monsieur le Maire

Je crois que nous avons déjà eu l'occasion de le dire, il y a ce qui a été évoqué en réunion sur la permaculture, malheureusement nous n'avons pas pu être présents. Mais il y a surtout les exigences qui sont qu'une ferme en permaculture n'a de sens que si elle se rentabilise, si elle s'autofinance. Il faut partir du principe d'un autofinancement, nous n'allons pas rentrer dans un système d'agriculture subventionnée. Ce ne serait pas une bonne chose, ni pour la commune, ni pour le domaine, c'est bien cela Jean-Christian ?

Monsieur SCHNELL

Nous avons un exemple voisin à Bougival, c'est sur une surface un peu plus grande : 8 000 m² d'un permaculteur qui est installé depuis trois ans, je crois, il est arrivé juste avant le Covid, et il est équilibré. Là, c'est un peu plus petit, il y a 5 500 m², mais bien évidemment la réponse qui sera portée par le candidat qui sera retenu sera auto équilibrée financièrement. La commune ne sera absolument pas concernée par les aspects financiers, il y aura tout au plus peut-être au départ certaines facilités accordés par Elogie Siemp, mais c'est tout. Le but est effectivement que ce soit autosuffisant économiquement parlant.

Monsieur le Maire

Sur l'ensemble, pour le moment il est difficile de prévoir l'avenir à 15 ans, parce que la requalification du domaine de Beauregard prendra du temps. Pour l'instant, nous sommes engagés dans les rénovations, à raison de 2 000 € par opération de logement et également à travers des garanties d'emprunt. Je dirais que cela est assez normal, le domaine de Beauregard est un domaine important

de la ville de La Celle-Saint-Cloud, avec beaucoup d'habitants, l'engagement public n'est pas tout à fait anormal, bien au contraire. C'est un choix que nous avons fait, de manière raisonnable et modérée d'ailleurs, d'accompagner, d'inciter le gros financeur qui est en réalité Elogie Siemp et indirectement la Ville de Paris. S'il faut aller chercher des financements, la commune peut aussi être un moyen de catalyser les financements extérieurs.

Monsieur BARATON

Pour la sente du Gui, il faut modifier le PLU, ce qui veut dire que lorsqu'ils disent qu'ils vont commencer cela à la fin de l'année 2023, le temps que nous lancions la procédure, je ne sais pas.

Monsieur le Maire

Je pense que nous vous présenterons au prochain conseil le fait d'engager la procédure de modification du PLU.

Monsieur BARATON

Une deuxième chose : sur les photos que nous avons vues – je sais que ce sont des dessins d'architectes – lorsque l'on parle de la place de Benden nous voyons une tour à côté, ce qui est un peu surprenant. Si vous devez montrer cela aux gens du domaine il faudrait peut-être faire attention parce que là ça fait peur.

Monsieur le Maire

Il n'est pas question de faire des tours sur le domaine de Beauregard, c'est peut-être une erreur.

Monsieur SOUDRY

Effectivement, je n'avais pas fait attention, c'est l'architecte qui a mis cela mais cela n'a rien à voir avec la place de Benden.

Monsieur le Maire

Je vous propose de continuer avec la partie budgétaire, qui est aussi la partie importante de ce débat d'orientations budgétaires, je vais donc donner la parole à Michel.

Monsieur AUBOUIN

Merci. Nous allons donc reprendre, simplement pour une petite partie, le débat que nous avons déjà eu une fois puisque nous avons examiné le rapport d'orientations budgétaires et nous devons en débattre de nouveaux aujourd'hui. Je rappelle que ce document d'orientations budgétaires a deux fondements :

- Le premier c'est de tenir compte du contexte dit « macro-économique » dans lequel s'inscrit l'écriture de notre budget ;
- Et le second c'est de vérifier la cohérence des budgets qui se succèdent par rapport au projet initial.

Et à titre subsidiaire, c'est un document qui permet aussi d'avoir un aperçu sur la composition du personnel des communes.

La première chose, c'est la question du contexte et, comme l'a dit le maire à l'instant, lorsque nous avons débattu du DOB début décembre, il nous manquait certains éléments de contexte et des éléments assez importants. Aujourd'hui nous les avons, cela ne rend pas meilleure la compréhension de l'avenir mais en tout cas nous avons les données de base. Je parle de compréhension de l'avenir parce que nous entrons dans une période de turbulences économiques et budgétaires que n'ont

connues que ceux de notre âge qui ont appris à vivre avec des taux d'inflation qui étaient plus élevés que ce qu'ils sont d'ailleurs aujourd'hui, mais avec une inflation que nous n'avons pas connue depuis très longtemps.

Nous avons le même PowerPoint que celui qui vous a été présenté la dernière fois, c'est la base du débat. Nous pouvons le présenter rapidement si vous voulez mais en tout état de cause vous pouvez vous référer à ce document.

En termes macro-économiques, nous avons deux éléments qu'il faut dissocier, que je n'avais pas forcément perçus ainsi au mois de décembre qui sont :

- Le coût de l'énergie d'un côté, qui est quand même assez directement lié à la guerre en Ukraine ;
- Et, par ailleurs, l'inflation qui a d'autres causes sans doute structurelles et qui vont sans doute durer un peu de temps.

En général, lorsque l'on commence à travailler sur le budget, les administrations de l'État nous donnent des éléments de discussion de base d'orientations générales. Selon le cas, on peut être pessimiste ou optimiste, mais il est difficile de se caler sur des prévisions à plusieurs mois, encore plus à plusieurs années. Ce qui est sûr, c'est que sur le coût de l'énergie nous avons un facteur aggravant qui est le coût du gaz, puisque l'essentiel de nos bâtiments sont chauffés au gaz et que nous appartenons à une structure intercommunale d'achat du gaz, un groupement d'achat, que le gaz est acheté à l'avance et que nous avons donc une augmentation très significative, un multiplicateur de 4 sur le prix de notre gaz. Actuellement, ce même groupement d'achat du gaz négocie les prix pour 2024, le prix du gaz est à la baisse et il commence à acheter du gaz pour l'année prochaine. Nous pouvons donc penser que nous allons traverser une période difficile mais qui va s'atténuer dans les années à venir. Ça, c'est pour la partie gaz.

Nous avons également une augmentation sur la partie coût de l'électricité, bien moindre ; je n'ai pas de vision à plus long terme mais je pense que nous le verrons. Nous avons une difficulté particulière qu'il faut arriver à expliquer à nos concitoyens, c'est que beaucoup de structures bénéficient, y compris d'ailleurs les particuliers, de tarifs préférentiels, un bouclier tarifaire. Certaines communes aussi, les plus petites, mais pas nous, nous payons le gaz électricité aux prix du marché, sans aide de l'État et sans aucune compensation du budget de l'État sur les surcoûts. L'exercice de boucler ce budget a donc été assez compliqué, mais nous partions sur de bonnes bases, nous allons donc y arriver sans trop de difficultés.

La deuxième partie, c'est l'inflation. Je vous en rappelle le principe qui est que les prix augmentent, ce qui génère des augmentations de rémunération qui, elles-mêmes augmentent les prix, etc. C'est ce que l'on appelle un cercle vicieux, c'est un mécanisme en dynamique et c'est ce qui est très compliqué à prévoir. Ce n'est pas comme une augmentation de prix, vous savez à peu près jusqu'où vous allez, là, c'est plus compliqué, vous ne savez pas si la mécanique va s'emballer, ou pas.

Lorsque l'on est en inflation, d'une certaine façon tout augmente de façon homothétique, c'est-à-dire que tous les prix augmentent, etc. Ce qui fait que nous allons le retrouver dans le budget puisque cette année nous allons vous proposer au vote un budget plus important que celui de l'année précédente. Non pas que nous n'avons plus de recettes, mais nous avons plus de recettes, plus de dépenses et tout augmente de la même façon. La vraie difficulté est de savoir quel est ce taux d'augmentation des rémunérations, des services, des matières, etc., et il est assez difficile de le savoir.

L'État a trouvé une cote mal taillée, si je puis dire, parce qu'en fait on le lie à travers l'augmentation des bases. Vous le savez, le Parlement a voté une augmentation de 7,1 % des bases de fiscalité

locale, ce qui est calé sur l'augmentation prévisible de l'inflation pour l'année 2023. Ce qui veut d'ailleurs dire en passant que sans augmenter la fiscalité locale nous resterions dans l'épure puisqu'évidemment les gens vont payer un peu plus d'impôts locaux, ce qui permet de couvrir l'augmentation des prix par ailleurs.

L'an dernier, nous avons été surpris surtout par l'augmentation, nécessaire d'ailleurs, des salaires de la fonction publique, avec plusieurs décisions qui avaient été prises dont nous sommes totalement dépendants puisque les négociations se tiennent évidemment au niveau national et nous les appliquons telles quelles. Nous avons donc eu une augmentation des coûts salariaux qui nous a obligés à boucler le budget dans des conditions un peu plus difficiles que d'habitude. Ça, c'est l'aspect du contexte général.

Après, nous avons le contexte local, qui est le bénéfice d'une gestion particulièrement raisonnable, raisonnée depuis trois ans, sur des bases qui avaient été définies dans le programme et que le maire a rappelées à l'instant :

- Une stabilité de la fiscalité locale ;
- Une maîtrise des dépenses et en particulier des dépenses de fonctionnement ;
- Et la possibilité d'avoir chaque année une capacité d'investissement tirée d'un excédent d'exploitation du fonctionnement.

Cette gestion-là, avec un taux d'endettement très faible, sans doute l'un des plus faibles du département, nous met dans une situation particulièrement favorable malgré tout ce que je vous ai dit par ailleurs sur les nouvelles dépenses que nous devons assumer. Cela nous permettra de passer l'année sans difficulté et même de dégager – parce que c'est un peu l'exercice de fin d'année qui a été compliqué – un excédent de la section de fonctionnement proche du million d'euros, qui nous permettra de procéder, cette année encore, à de nouveaux investissements et en tout cas à la poursuite des investissements en cours.

Les investissements en cours sont, d'abord et avant tout, la médiathèque. Comme nous l'avons voté en conseil municipal, nous avons inscrit une autorisation de programme de près de 6 millions d'euros pour la totalité du programme, nous le finançons par crédits de paiement dont nous payons une partie chaque année. Nous couvrons les dépenses cette année, d'autant plus que, contrairement à tout ce que je vois dans d'autres communes, notre coût global n'augmente pas. Cela dit, lorsque nous arriverons à la fin du chantier, nous aurons forcément des surcoûts et nous voterons sans doute une nouvelle autorisation de programme pour le boucler totalement. C'est quand même le chantier le plus important, même s'il est cofinancé par des subventions cela reste quand même une dépense essentielle pour la commune.

Comme vous le savez, le reste ce sont des travaux nécessaires. Le plus nécessaire d'entre eux, dans le contexte de cette crise énergétique, c'est tout ce qui concerne les économies d'énergie. C'est l'essentiel des travaux qui vont être conduits dans les bâtiments publics, les écoles et sur la voirie. Il y a d'ailleurs un message à faire passer à tout le monde qui est que si l'on a gagné, d'une certaine façon, cette bataille de l'énergie, c'est tout de même grâce au civisme de nos concitoyens. Parce que, concernant le gaz, nous sommes passés d'une dépense annuelle de 500 000 € à 2 millions d'euros, c'est tout de même un GAP de 1,5 million d'euros, ce qui est beaucoup sur notre budget. Mais si nous sommes parvenus à passer l'année et si nous allons passer celle-ci, c'est parce que tout le monde a accepté les efforts demandés par la municipalité. En particulier sur les salles, la piscine, l'éclairage nocturne, etc., sans récriminations des personnes, et je trouve que c'est tout de même admirable parce que c'est grâce à cela que nous avons une réduction des consommations d'énergie aujourd'hui.

En termes de fiscalité, puisque ce sont deux tiers de nos recettes, avec l'augmentation des bases, ainsi que je vous l'ai dit, nous n'aurons pas de perte de fiscalité. Tout le monde sait que nous avons

définitivement perdu la taxe d'habitation sur les maisons habitées. Je le dis parce qu'il y a une possibilité, que nous n'avons pas ouverte mais que nous pourrions ouvrir un jour, de fiscaliser aussi les maisons qui ne sont pas habitées. Aujourd'hui, c'est donc la taxe foncière qui fait l'essentiel de la recette. Avec le mécanisme du retour de taxe foncière des Départements et le coefficient correcteur pour la commune, nous aurons la même recette que celle attendue, augmentée d'ailleurs du taux d'inflation. Nous n'aurons donc pas de difficulté sur la partie fiscalité. Nous avons toujours une diminution de la dotation globale de fonctionnement, mais comme elle est également assise sur la population, il faut attendre le retournement à travers les constructions neuves qui vont arriver. Celles de Maurice de Hirsch commencent à se remplir dès cette année, c'est aussi l'opération Corneille, l'opération Jean Moulin, puis ce seront les 122 logements du Cœur de ville et peut-être aussi des opérations privées plus modestes ailleurs dans la ville. Si l'on compte bien tout cela, à la fin du mandat nous aurons peut-être – plusieurs centaines, c'est sûr –, plusieurs milliers d'habitants supplémentaires. Nous reviendrons donc peut-être sur un rythme de recettes et de dotations plus important.

Voilà pour l'essentiel de ce que je pouvais vous dire. Tout le reste est sur les tableaux, y compris les chiffres d'effectifs, je ne vous les relis donc pas. Nous vous proposerons un budget de 32 millions d'euros, il y a donc 1 million de plus que l'an passé, comme je vous l'ai dit. Cela vaut pour les recettes mais aussi pour les dépenses pour tous les produits, parce que, par exemple, le prix de la cantine est lié à l'alimentation, etc., nous le retrouvons donc sur les deux tableaux. Et en matière d'investissement, nous dégagerons aux alentours de 9 millions d'euros, dont le virement de la section de fonctionnement.

Tout cela devrait nous permettre de tenir l'année sans grande difficulté, dans des conditions qui ne sont pas extraordinaires mais qui sont beaucoup plus favorables que celles que j'observe dans les communes voisines.

Monsieur le Maire

Merci, Michel. 32 millions pour le fonctionnement, 9 millions pour l'investissement, un budget de 41 millions quand même. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

Juste une remarque : Monsieur Audouin vous avez dit que vous aviez prévu une programmation pour la médiathèque qui, de mémoire, était à 5,6 millions d'euros mais nous sommes actuellement à 7,3 millions. Sachant qu'il faut le faire sur deux ans, il faudra quand même rectifier un peu.

Et je veux redire ce que j'ai dit, c'est dommage que les bailleurs sociaux soient exonérés de taxe foncière pendant 15 ans. Vous allez me dire que c'est la loi mais les lois sont faites pour être changées et c'est un peu dommage. Certes, dans le Cœur de ville nous aurons un peu de taxe foncière, les taxes d'habitation sont effectivement compensées au nombre d'habitants mais c'est quand même un peu dommage.

Monsieur le Maire

C'est évident, c'est un sujet, cette exonération pose un problème aux collectivités, nous ne sommes pas la seule concernée. Monsieur Blanchard.

Monsieur BLANCHARD

Sur la taxe d'habitation, vous avez évoqué tout à l'heure l'idée éventuelle de taxer les maisons inhabitées, je ne connaissais pas cette question. Nous savons que les résidences secondaires sont toujours redevables de la taxe d'habitation, pourquoi les maisons inhabitées ne le seraient-elles pas ? Sachant que nous sommes dans une région où nous manquons cruellement de logements. Bien sûr,

on nous parlera des pauvres gens qui ont une maison et qui ne savent pas quoi en faire, mais ils peuvent la vendre s'il le faut ; je suis peut-être un peu sévère en disant cela.

Deuxième remarque : l'augmentation du nombre d'habitants de la commune. Je rappelle que c'est une obligation du programme local de l'habitat qui avait été élaboré il y a sept ou huit ans et qui disait très clairement qu'il fallait que nous ayons plus de logements. C'est un problème qui est toujours difficile à évoquer parce que l'on se dit que La Celle-Saint-Cloud c'est chouette, il y a plein de verdure. Simplement, si l'on ne produit pas de logements – parce que ce n'est pas nécessairement de la construction, cela peut être des immeubles qui ne prennent pas beaucoup de place – ils se feront plus loin, dans des régions où les gens vont travailler en voiture, n'ont pas de transport en commun. À l'aune de ce que je vois de ma fenêtre, Avenue de Rocquencourt, la route qui part vers Bailly, Noisy, il y a de plus en plus de voitures le matin et le soir. Ce sont des gens qui habitent loin et qui viennent travailler chez nous ou à Paris, cela crée un flux alors qu'il y a malheureusement une logique de densification, au moins un tant soit peu.

Monsieur le Maire

Je suis assez d'accord avec vous, en fait nous sommes partagés entre deux pôles un peu contradictoires. Le premier, c'est celui que l'équipe municipale a aussi voulu, c'est augmenter le nombre de logements, produire des logements sur la commune pour permettre une dynamique de population. Les quelques centaines ou milliers d'habitants supplémentaires seront bienvenus. D'ailleurs, observez que les villes qui nous entourent, je pense par exemple à Versailles, perdent de la population. Versailles continue à perdre entre 100, 200, 300 habitants chaque année. Ce n'est pas du tout l'orientation que nous souhaitons et grâce, principalement, au Cœur de ville, la ville va retrouver une dynamique, un souffle absolument nécessaire à tous points de vue. Autre aspect des choses : lorsque la population augmente, nous avons également des jeunes en plus grande part. Ce qui explique d'ailleurs qu'à La Celle-Saint-Cloud nous ayons un taux de jeunes de moins de 15 ans parmi les plus élevés des villes du secteur ; c'est donc très important.

L'autre aspect des choses qui est un peu contradictoire c'est que nous souhaitons, et les habitants eux-mêmes le souhaitent, garder un environnement protégé, agréable, harmonieux, une ville où il fait bon vivre. C'est tout bête, mais c'est profondément cela, quels que soient les quartiers. Il faut donc rester sur une optique de création de logements et d'arrivée de population raisonnable. La surdensification, telle qu'elle a été imaginée par certains, notamment en région parisienne, en cœur d'agglomération comme à Paris, fait perdre des habitants. Il faut donc être prudent, il faut que les villes continuent à être agréables, attractives, à offrir un cadre de vie agréable.

C'est un peu un compromis entre ces différents points, je pense d'ailleurs que sur des sujets comme celui-là on peut avoir une ligne directrice un peu convergente, c'est en tout cas ce que nous essayons de faire.

Est-ce qu'il y a d'autres points ? Il n'y en a pas d'autres. Je vais donc mettre aux voix, non pas les orientations budgétaires, elles ne sont pas votées, mais le fait que l'assemblée a débattu des orientations budgétaires. Il n'y a pas de votes contre ni d'abstentions, c'est donc adopté.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Affaires générales – Vie économique – Commerce réunie le 1^{er} mars 2023,

Considérant que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

PREND ACTE :

Que le Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2023 a eu lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif de la Ville, sur la base du rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

2. Avance de trésorerie versée au Club Sportif Cellois Football selon les besoins de fonctionnement – Exercice 2023

Monsieur AUDOUIN

Nous allons avoir deux avances de trésorerie lors de ce conseil. C'est facile à comprendre puisque nous votons le budget en décembre et maintenant nous le votons en mars, comme d'ailleurs la plupart des autres communes, beaucoup vont voter en avril. Certaines associations, qui n'avait pas prévu cet exercice, ce sont donc trouvées en difficulté et demandent une avance de trésorerie sur la subvention.

La première concerne l'association du Club sportif cellois, qui a besoin de 3 500 €, qui sera sur la subvention que le club recevra de toute façon, cela ne pose donc aucun problème de mon point de vue.

Monsieur le Maire

Merci. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Affaires générales – Vie économique – Commerce réunie le 1^{er} mars 2023,

Considérant que dans l'attente de l'attribution des subventions votées pour l'année 2023, certaines associations ou établissements peuvent se trouver confrontés à des besoins de trésorerie,

Considérant qu'à ce titre, le Club Sportif Cellois Football sollicite une avance sur subvention d'un montant de 3 500 €.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

DECIDE :

D'attribuer à l'association Club Sportif Cellois Football une avance sur subvention d'un montant de 3 500 €.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

3. Acompte de subvention versé au CCAS selon les besoins de fonctionnement – Exercice 2023

Monsieur AUDOUIN

C'est exactement le même mécanisme, le CCAS a aussi un besoin de trésorerie, à hauteur de 100 000 €. Nous faisons donc une avance de trésorerie sur la subvention qui lui sera accordée lors du budget.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas une avance de trésorerie, c'est une subvention qui sera décomptée de la subvention globale que nous voterons le 28 mars. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé, je vous en remercie.

Monsieur AUDOUIN

Juste un mot, si vous le permettez : je m'étonne qu'il n'y ait pas d'autres demandes.

Monsieur le Maire

Non, ce n'est pas étonnant, Anne-Sophie le sait très bien, nous aurons l'occasion de te l'expliquer, il y a une situation de trésorerie qui n'est pas si défavorable que cela. C'est un point dont nous reparlerons, notamment dans la définition des subventions. Je crois qu'il faut être raisonnable, une association est financée, à la fois par la subvention de la ville, ses recettes, etc., mais aussi sur la trésorerie qu'elle a amassée, je crois qu'il faut être clair.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Affaires générales – Vie économique – Commerce réunie le 1^{er} mars 2023,

Considérant que dans l'attente de l'attribution des subventions votées pour l'année 2023, certaines associations ou établissements peuvent se trouver confrontés à des besoins de trésorerie,

Considérant qu'à ce titre, et afin d'assurer le règlement des paies et charges du mois de mars 2023, le Centre Communal d'Action Sociale de La Celle Saint-Cloud sollicite un acompte de la subvention d'équilibre votée au budget primitif de la Ville d'un montant de 100 000 €,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

DECIDE :

De procéder au versement d'un acompte de subvention au Centre Communal d'Action Sociale de La Celle Saint-Cloud d'un montant de 100 000 €.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

4. Autorisation de lancement d'une procédure formalisée pour le lot 9 « Sols souples – Sols durs – Revêtements muraux » du marché de construction d'une médiathèque à La Celle-Saint-Cloud

Monsieur LEJEUNE

C'est le fameux 15^{ème} lot qui manquait sur la slide. Nous avons donc passé des appels d'offres pour les 15 lots principaux de travaux de la médiathèque. En commission d'appel d'offres, un lot concernait les revêtements, sols souples et durs qui a été déclaré infructueux, nous relançons donc un appel d'offres pour ce lot-là, pour un montant de 45 000 €.

Nous vous demandons donc :

- D'autoriser le maire à lancer l'appel d'offres ;
- Et d'autoriser le maire à signer l'attribution de ce lot lorsque l'appel d'offres sera terminé.

Monsieur le Maire

Merci, Richard. Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

Monsieur le maire, je suis très content que vous demandiez au conseil municipal l'autorisation de lancer ce marché, parce que je vous rappelle que pour les 5 millions d'euros du reste vous n'avez pas demandé l'autorisation au conseil municipal.

Monsieur le Maire

Mais c'est parfaitement réglementaire.

Monsieur BARATON

Oui, je ne fais que la remarque. En revanche, je voudrais comprendre la phrase : « le marché sera conclu pour une durée globale minimum de 24 mois ». Qu'est-ce que cela veut dire ?

Monsieur LEJEUNE

La durée des travaux pour la bibliothèque est de 22 mois, c'est donc une clause classique.

Monsieur BARATON

Honnêtement, je ne sais pas ce que cela veut dire, ça peut alors être 30 ans puisque c'est au minimum de 24 mois.

Monsieur LEJEUNE

De toute façon, il y aura un prix et une date de réalisation.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il est nécessaire de mentionner la durée minimum de 24 mois ?

Monsieur LEJEUNE

Je n'en sais rien.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas dans la décision, c'est l'exposé des motifs, je crois donc que nous pouvons nous abstenir, cela n'a pas grand sens.

Monsieur LEJEUNE

Oui, je m'en occupe.

Monsieur le Maire

D'accord. Autres questions ? Il n'y en a pas d'autres, je mets aux voix : est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé, je vous en remercie.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1414-1 et L.1414-2,

Vu le Code de la commande publique et notamment son article L.2121-2,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Affaires générales – Vie économique – Commerce réunie le 1^{er} mars 2023,

Considérant que suite à la déclaration sans suite pour cause d'infirmité du lot 9 « Sols souples - Sols durs - Revêtements muraux » du marché 2022 AOO 04 pour la construction d'une médiathèque à La Celle Saint-Cloud, il convient de relancer le lot par un nouveau marché selon la procédure formalisée de l'appel d'offres ouvert européen,

Considérant que le marché sera un marché ordinaire à prestation forfaitaire dont le dernier montant estimé, lors de l'analyse des offres du marché 2022 AOO 04, s'élève à 45 343,67 € HT,

Considérant que l'analyse des offres sera présentée en Commission d'appel d'offres chargée d'attribuer le marché à la société ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse après analyse et conformément aux critères qui seront indiqués au règlement de consultation,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

DECIDE :

D'autoriser Monsieur le Maire a lancé la procédure formalisée pour le lot « Sols souples – sols durs – revêtements muraux »

D'autoriser Monsieur le Maire a signé le marché avec la société ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse après analyse des offres et attribution par la Commission d'Appel d'Offres, et les éventuels avenants à intervenir.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

IV. DÉCISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire

Nous avons des décisions municipales, est-ce qu'il y a des remarques ? Il n'y en a pas.

V. INFORMATIONS GENERALES

Monsieur le Maire

Sur les activités générales de la commune, Mohamed tu veux peut-être dire un mot sur la soirée Ukraine ?

Monsieur KASMI

La commune organise une réception pour les familles ukrainiennes mercredi prochain 15 mars à 18 heures dans cette salle. Sont conviés à cette cérémonie, aussi bien les familles ukrainiennes résidant à La Celle-Saint-Cloud que les hébergeurs solidaires cellois, ainsi que les acteurs associatifs locaux. Le but est d'exprimer la solidarité de la ville aux familles ukrainiennes et de remercier tous les intervenants, aussi bien les services institutionnels que les services municipaux, les associations, les Cellois solidaires qui ont hébergé des personnes jusqu'à aujourd'hui. Actuellement, nous avons 34 familles qui représentent 65 personnes ukrainiennes.

Madame MARADEIX

Nous allons parler festivités. Vous n'êtes pas sans savoir que cette année ce sont les 40 ans du jumelage avec la ville de Beckum en Allemagne. Il y a trois semaines c'était le carnaval, il y a eu une forte délégation celloise, Hélène était là, j'ai des photos compromettantes si cela vous intéresse, des vidéos aussi (*rires*).

Pour être un peu plus sérieusement, pour les 40 ans il y a une partie à Beckum et une partie à La Celle-Saint-Cloud, c'est une réciprocité que nous faisons à chaque jubilé. La partie à Beckum, qui est la plus proche, aura lieu pendant le week-end de l'Ascension, avec un départ le vendredi matin 19 mai et un retour le dimanche 21 tard dans la nuit. Pourquoi ? Parce qu'ils ne nous attendent que le vendredi soir, samedi il y a des jeux sportifs et une fête, et la cérémonie officielle est le dimanche matin avec un repas et nous partirons après le repas. Les élus cellois sont invités et j'ai besoin de savoir rapidement ceux qui seraient intéressés à se déplacer là-bas. Je ne peux pas vous dire comment nous allons y aller, si c'est à pied, à cheval ou en avion. Cela va dépendre du nombre de personnes, nous étudions sérieusement la question, il y aura une partie élue et une partie association du jumelage. C'est le week-end de l'Ascension, nous ne partons que le vendredi parce qu'ils réduisent les festivités comme nous allons le faire pour des raisons économiques, et le retour à La Celle est prévu le dimanche vers 23 heures.

La réciprocité à la Celle-Saint-Cloud c'est les vendredi 13, samedi 14 et dimanche 15 octobre. Là aussi, vous serez conviés. Ceux qui sont intéressés à aller passer un petit week-end fort sympathique à Beckum, il faut savoir que c'est la ville de Beckum qui prend en charge les frais d'hôtellerie, comme nous prenons en charge les leurs lorsqu'ils viennent, c'est une réciprocité que nous avons depuis des années. Faites-le moi savoir rapidement parce qu'il faut tout de même que l'on finalise le transport et qu'on leur dise.

Monsieur le Maire

Merci, Anne-Sophie. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

Je suis surpris, il y a trois mois, à la Villa Guibert, il y a eu un accident d'un riverain qui, en reculant, a fait tomber tout l'angle de la villa. Il y a une barrière mais tout est effondré et je trouve qu'au niveau image c'est assez moyen quand même, c'est vraiment très effondré. Je suppose que depuis trois mois l'expert a dû passer, et l'on pourrait au moins enlever la barrière tordue et toutes les pierres par terre, on est à la limite de la route, ce n'est pas terrible.

Ma deuxième question concerne le logement communal. J'aimerais que l'on fasse un point dessus parce que nous avons posé la question il y a un an et demi et pour connaître un peu les logements communaux, je n'ai pas l'impression que beaucoup de choses avancent. Parce que depuis la dernière fois, il y a maintenant deux nouveaux pavillons qui se sont libérés, j'aimerais donc savoir quelle est la politique par rapport à tous ces logements, est-ce que vous allez faire des cessions, les réhabiliter, etc. ? En tout cas, ce serait intéressant de faire un point, notamment au niveau du budget, pour voir un peu quel est le montant. Dans le budget que l'on nous avait présenté, j'avais vu qu'il y avait 150 000 €, je crois, pour les logements communaux, est-ce que c'est suffisant ? Est-ce qu'il ne faut pas mettre plus ? Et quelle est la politique ? Je ne parle pas de ceux qui sont dans un état complètement dévasté actuellement, mais même ceux que nous louons, à des prix quand même relativement élevés, ne sont pas toujours en très bon état.

Monsieur le Maire

Sur la Villa Guibert, Jean-Christian, peux-tu en dire un mot ? Parce que c'est vrai que ça fait quand même un bout de temps et que le recul de la voiture a dû être assez violent.

Monsieur SCHNELL

Il y a eu effectivement une déclaration d'assurance, je n'ai pas la date de reconstruction mais cela va se faire rapidement.

Monsieur le Maire

Il y a la reconstruction, mais j'imagine que c'est nous qui la ferons.

Monsieur SCHNELL

Je n'ai pas le résultat de l'assurance.

Monsieur le Maire

Et il y a l'indemnisation, il faut qu'elle soit à la hauteur du coût de cette reconstruction.

Monsieur SCHNELL

Oui, et ce sont ces délais qui retardent toujours des opérations comme celle-là, relativement importante.

Monsieur le Maire

Le recul a dû être assez important, ce n'est pas une voiture dont on aurait oublié de serrer le frein à main, je n'y crois pas une seconde.

Sur les logements sociaux, nous ferons effectivement un point, soit en mars, soit en juin aux prochains conseils. Un certain nombre d'opérations sont lancées, de réhabilitation, de rénovation, il y a encore des sujets sur lesquels nous n'avons pas encore arbitré, mais nous aurons l'occasion de faire le point.

Une intervenante (01.08.22)

Bonsoir. Concernant la ressourcerie Le Petit Bazar, j'aurais voulu savoir quand elle réintégrera les locaux de Guibert ; première question.

Deuxième chose : est-il possible d'avoir un point sur les constructions Maurice de Hirsch, les deux programmes ? Pour savoir la date prévisionnelle de fin, ou autre, merci.

Monsieur SCHNELL

Le premier programme Maurice de Hirsch a joué de malheur puisqu'il y a eu deux gros problèmes qui se sont succédés. D'abord, ils ont changé d'entrepreneur en cours de route, ça a donc été le chantier, le nouvel entrepreneur a dû reprendre un certain nombre de choses faites par le premier. Ensuite, il y a eu un incendie dans le troisième bâtiment, là aussi avec un problème d'assurance qui a retardé pas mal de choses, les travaux ont été suspendus pendant plusieurs mois mais tout est réglé au niveau des assurances.

On s'est aperçu, par ailleurs, que les travaux de finition du béton étaient de mauvaise qualité, ils ont peint le béton mais le résultat est mauvais, ils sont obligés de recommencer. Ils vont donc échafauder à nouveau l'immeuble très prochainement, en avril, pour gratter la peinture, arranger un peu le béton et recommencer la peinture. Ils vont terminer au mois de juin, nous pouvons espérer que la date sera tenue, et le commencement de l'attribution des logements se fera à la rentrée pour terminer et avoir un immeuble plein en décembre.

Le bâtiment 2, cela se passe très bien, il y a une bonne maîtrise d'œuvre. Ils ont terminé le gros œuvre il y a déjà trois mois à peu près, les finitions sont en cours. Ce sera décalé, pour la mise en location, de six mois à peu près par rapport à Maurice de Hirsch 1.

Monsieur le Maire

Merci, Jean-Christian.

Monsieur SCHNELL

Sur la ressourcerie, le déménageur est intervenu le 23 janvier pour déménager le gros de la ressourcerie. Je n'ai pas suivi le reste des détails mais ils y sont. Dominique, ce n'était pas ouvert il y a très peu de temps, cela vient donc d'ouvrir ?

Madame PAGES

Lorsque je suis passée, il y avait non seulement la pancarte mais la grille était ouverte, mais je ne suis pas rentrée dans les locaux.

Monsieur SCHNELL

C'était incessamment sous peu, lors des derniers contacts que j'ai eus avec eux, ils peaufinaient un certain nombre de choses, mais ils ont fait leur déménagement, ils ont installé leurs produits et cela va démarrer tout de suite. Nous allons le dire dans le prochain magazine mais je pense que d'ici 10 jours, une semaine, cela commencera.

Monsieur le Maire

Merci, Jean-Christian.

Une intervenante (Plusieurs interventions hors micro – 01.11.35)**Monsieur le Maire**

Pour les vœux, je m'excuse très sincèrement, parce qu'effectivement cette année était un peu particulière, d'après Covid, de périodes de difficultés, et nous avons prévu un format un peu trop restrictif, j'en ai bien conscience et j'en suis navré.

Je le redis, **Madame Lambruso (01.13.37)**, c'est bien clair, le format était trop restrictif et à l'avenir nous corrigerons cela, j'en suis convaincu.

L'autre aspect, ce sont les transports.

Monsieur VIGNES

Merci pour cette remarque. À ce jour, aucun élément n'a été porté à ma connaissance sur ce sujet, mais je suis preneur. Parce qu'effectivement, lorsque les habitants de La Celle-Saint-Cloud nous font des propositions, cela retient toute notre attention. Je prendrai pour exemple le travail que nous avons fait sur la ligne 55, avec un certain nombre de parents, pour que les enfants bénéficient d'une meilleure desserte. D'ailleurs, depuis le 6 mars, une course a été doublée parce que justement ce bus a eu beaucoup de succès. Je suis donc preneur, à ce moment-là, pour que l'on me fasse des suggestions que je travaillerai avec nos interlocuteurs de VGP.

Monsieur le Maire

Ce serait pas mal de les écrire, Karine, de nous les envoyer par mail ou par courrier. Merci beaucoup. La séance est levée, bonne soirée, et nous nous retrouvons le 28 mars.

(Fin de l'enregistrement)